L'AGRICULTURE DANS LA PROVINCE DE NAMUR

par

A. LEDENT et Ph. BURNY

Chaire d'économie rurale Faculté des Sciences agronomiques de l'État, 5800 Gembloux (Belgique)

1. Les régions agricoles

La province de Namur possède une superficie cadastrale de 366.501 ha. Sur l'ensemble de ce territoire, l'agriculture présente des visages très contrastés. En effet, on n'y dénombre pas moins de cinq régions agricoles :

- le Condroz, qui occupe toute la partie centrale de la province, possède un caractère mixte : agriculture générale et élevage bovin ;
- la région limoneuse, qui occupe tout le Nord, est la zone typique des grandes cultures, avec la rotation classique betteraves-froment-escourgeon;
 - la Famenne, qui se situe au Sud de la zone précédente ;
 - l'Ardenne, qui occupe toute la partie méridionale ;
- la région herbagère des Fagnes, qui est peu étendue et se situe à l'Ouest de la province.

Les trois dernières régions sont couvertes en bonne partie de bois et consacrent essentiellement leur superficie agricole utile (SAU) à la prairie permanente et, en conséquence, aux spéculations bovines, dont notamment la spéculation relativement peu intensive du veau au pis.

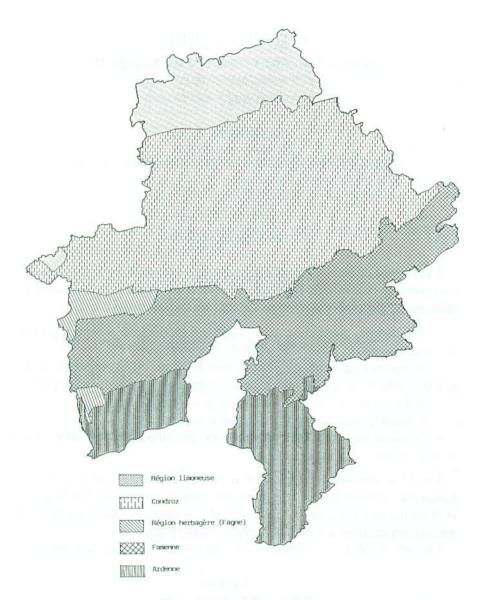
La carte 1 indique les frontières des régions agricoles dans la province.

2. La terre

2.1. RÉPARTITION DE LA SAU SELON L'UTILISATION ET LES RÉGIONS AGRICOLES

Au 15 mai 1986, la SAU totale était de 168.498,47 ha, soit 46% de la superficie provinciale.

Annales de Gembloux - 1988. 94: 113-133.



CARTE 1. – Les régions agricoles.

Cette SAU était ventilée comme suit :

166.022,19 ha de cultures

597,96 ha de bois

33,71 ha de sapins de Noël

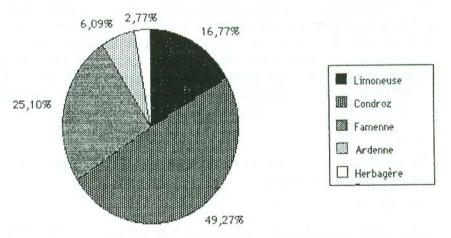
186,02 ha non utilisés

1.658,59 ha «autres».

La superficie cultivée était répartie comme suit selon les régions agricoles (1985):

Région limoneuse	27.957,97 ha
Condroz	82.147,85 ha
Famenne	41.841,82 ha
Ardenne	10.159,48 ha
Région herbagère (Fagnes)	4.621,73 ha

Le graphique 1 illustre les proportions des diverses régions agricoles.



Graphique 1. - Répartition de la SAU provinciale selon les régions agricoles (1985).

2.2. MODE DE FAIRE-VALOIR DES TERRES

Un agriculteur peut être propriétaire (faire-valoir direct) ou locataire (faire-valoir indirect) de la terre qu'il cultive.

Pour la province de Namur, au 15/5/1986, 45.854,79 ha étaient exploités en propriété, soit 27,6% et 119.394,92 ha en location, soit 71,9%. Le reste, soit 772,48 ha ou 0,5%, est exploité selon d'autres modes, dont le métayage.

Au niveau du Royaume, les proportions sont respectivement de 31,3%, 67,9% et 0,8%.

L'agriculteur namurois est donc relativement plus dépendant des propriétaires fonciers que l'agriculteur belge.

2.3. VALEUR VÉNALE DES TERRES

La valeur vénale des terres a subi, ces dernières années, de grandes fluctuations. Après une forte hausse, la tendance s'est renversée et on a assisté à une baisse importante de la valeur moyenne des terres, ce qui reflète les problèmes économiques du temps en général et les difficultés du secteur agricole en particulier.

Dans l'ensemble de la province, en 1986, les terres de culture ont atteint, en moyenne, la somme de 224.000 francs par hectare.

Selon les arrondissements, la situation a été la suivante :

- Arrondissement de Dinant

En vente publique, le prix des terres agricoles a diminué de moitié depuis 1982 et n'atteint plus que 120.000 FB/ha. La différence se marque entre le Nord (165.000 FB/ha) et le Sud (110.000 FB/ha) de l'arrondissement.

En vente de gré à gré, les prix sont en hausse, surtout pour les terres de culture (260.000 FB/ha). Les prairies atteignent, quant à elles, le prix de 210.000 FB/ha, soit leur niveau de 1983. Les bois sont vendus, en moyenne, à 135.000 FB/ha, contre 200.000 FB/ha en 1982.

Arrondissement de Philippeville

Le prix des prairies y atteint, en vente de gré à gré, 230.000 FB/ha, et, en vente publique, 165.000 FB/ha.

- Arrondissement de Namur

Les prix dans cet arrondissement sont nettement plus élevés que dans les deux autres. Les terres y sont, en général, plus fertiles (région limoneuse).

Le prix des terres de culture atteint 340.000 FB/ha et celui des prairies 285.000 FB/ha.

3. Les exploitations

3.1. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Suite aux progrès de l'économie générale et à la très forte augmentation de la productivité agricole (et, tout particulièrement, de la productivité du travail),

le nombre de personnes occupées en agriculture a régressé de façon spectaculaire, entraînant aussi une importante réduction du nombre des exploitations qui sont devenues nettement plus étendues. La province de Namur n'a pas échappé à ce phénomène général.

On y dénombrait, en 1970, 10.924 exploitations. Il n'y en avait plus que 6.214 en 1980 et seulement 5.403 au 15 mai 1986, soit 5,6% du nombre des exploitations agricoles belges. Cette évolution est tout à fait semblable à celle du pays, dans son ensemble (184.500 exploitations en 1970, 113.883 en 1980 et 97.192 en 1986).

3.2. LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

La taille moyenne des exploitations a augmenté parallèlement à la diminution de leur nombre. Elle est passée de 16,47 ha en 1970 à 27,30 ha en 1980 et 30,73 ha en 1986. Les exploitations dirigées par des professionnels passaient, quant à elles, de 26,98 ha en 1970 à 41,84 ha en 1986.

Cette superficie moyenne est la plus élevée de tout le Royaume.

Au niveau national, la SAU moyenne, toutes catégories d'exploitants comprises, passait de 8,37 ha à 14,23 ha entre 1970 et 1986.

Ceci montre le caractère relativement extensif de l'agriculture namuroise (grandes cultures, élevage lié au sol) par rapport notamment à l'agriculture du Nord du pays (horticulture, élevage hors sol, ...).

3.3. RÉPARTITION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET SAU MOYENNE SELON LES RÉGIONS AGRICOLES (1985)

Région agricole	Nbre. d'exploitations	SAU moyenne (ha)	
Limoneuse	760		
Condroz	2588	31,74	
Famenne	1430	29,26	
Ardenne	554	18,34	
Herbagère (Fagne)	186	24,85	

La grande différence observée est due au fait que la proportion d'agriculteurs à temps partiel est beaucoup plus élevée en Famenne, en Fagnes et surtout en Ardenne qu'en Condroz et en région limoneuse.

4. Les hommes

4.1. La MAIN-D'ŒUVRE

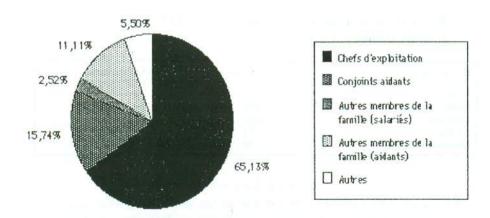
Au 15 mai 1986, on recensait dans la province 5.724 personnes travaillant de façon permanente et 2.978 personnes travaillant de façon non permanente dans le secteur agricole, soit au total 8.702 unités.

Cette main-d'œuvre est classée dans les catégories désignées ci-dessous :

- Main d'œuvre permanente:

Chefs d'exploitation:	3.090 hommes
	638 femmes
Conjoints aidants:	33 hommes
	868 femmes
Autres membres de la famille :	
salariés	133 hommes
	11 femmes
aidants	550 hommes
	86 femmes
Autres:	292 hommes
	23 femmes

Le graphique 2 illustre cette répartition.

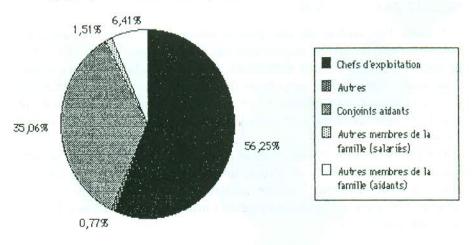


Graphique 2. — Répartition de la main-d'œuvre permanente, selon la catégorie (15/5/1986).

- Main-d'œuvre non permanente:

Chefs d'exploitation	1.346 hommes
Contract of the second of the	329 femmes
Conjoints aidants	124 hommes
	920 femmes
Autres membres de la famille :	
 salariés 	35 hommes
	10 femmes
- aidants	122 hommes
	69 femmes
Autres:	18 hommes
	5 femmes

Le graphique 3 illustre cette répartition.



Graphique 3. — Répartition de la main-d'œuvre non permanente, selon la catégorie (15/5/1986).

4.2. PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'EMPLOI TOTAL

Vu la diminution très rapide du nombre des exploitations et la capitalisation de plus en plus poussée de l'agriculture, l'emploi dans le secteur s'est fortement réduit. C'est ainsi que la place de l'agriculture au sens strict se fait de plus en plus petite. Au niveau du Royaume, le rapport emplois en agriculture/emplois totaux est tombé à 3,28% (1981). La province de Namur se trouve à un niveau supérieur : 5,11%. À ce sujet, on remarque une très nette différence

entre l'arrondissement de Namur, d'une part, et les arrondissements de Dinant et de Philippeville, d'autre part. En effet, les rapports de population active agricole y sont respectivement de 3,18, 8,91 et 9,11%. Le Sud de la province présente donc un caractère nettement plus agricole que le Nord et que le pays dans son ensemble.

4.3. Succession des chefs d'exploitation de plus de 50 ans

Lorsque l'on s'inquiète de l'avenir agricole de la province, il paraît intéressant de savoir si les chefs d'exploitation de la tranche d'âge supérieure (on a choisi 50 ans et plus) ont un successeur désigné.

Au 15 mai 1986, les réponses étaient les suivantes :

OUI 839 NON 1.389 NE SAIT PAS 938

Lorsque l'on analyse un peu plus la situation, on s'aperçoit que c'est essentiellement la viabilité économique qui permet la reprise. Un paramètre permettant de juger de cette viabilité est, certainement, la superficie cultivée. Il est ainsi à noter que les agriculteurs de plus de 50 ans ayant un successeur déclaré exploitent, en moyenne, 45,98 ha, ceux qui n'en ont pas ne cultivent que 15,66 ha et ceux qui sont dans l'incertitude se situent entre les deux : 24,30 ha.

Dans le même ordre d'idées, il est important de savoir si certains n'hésitent pas à se lancer dans le métier malgré un contexte fort difficile. On constate alors que si de nombreux chefs d'exploitation abandonnent ou partent à la retraite, 231 nouveaux agriculteurs se sont installés entre le 15 mai 1985 et le 15 mai 1986.

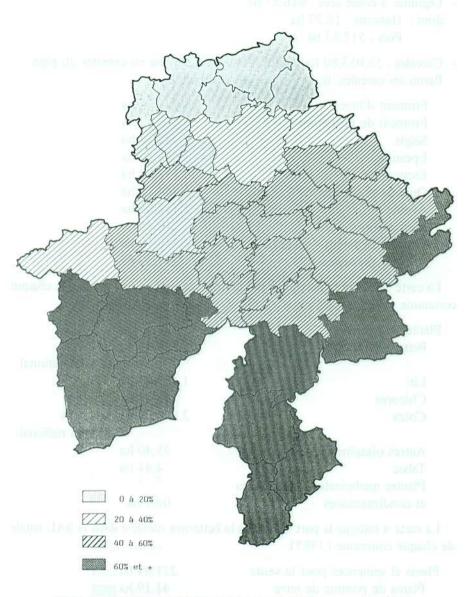
5. Les cultures

Au 15 mai 1986, la SAU de la province de Namur était consacrée aux cultures suivantes :

- Prairies: 77,395,40 ha, ou 11,7% des prairies nationales

Prairies permanentes : 76.037,97 ha Prairies temporaires : 1.357,43 ha

La carte 2 indique la part occupée par la prairie dans la SAU totale de chaque commune en 1985.



CARTE 2. - Part occupée par les prairies dans la SAU communale (1985).

- Légumes à cosse secs : 616,87 ha

dont : Haricots : 18,73 ha Pois : 517,83 ha

- Céréales : 55.053,80 ha, ou 15,7% de la superficie en céréales du pays. Parmi les céréales, la ventilation est la suivante :

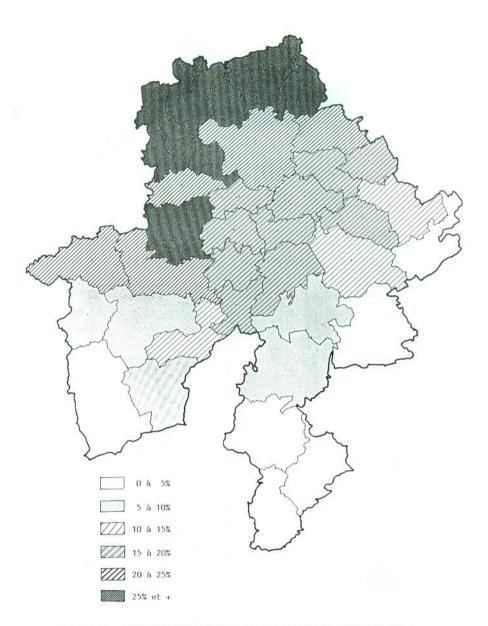
Froment d'hiver	26.091,36 ha
Froment de printemps	459,82 ha
Seigle	85,27 ha
Épeautre	2.648,89 ha
Escourgeon	20.153,82 ha
Orge de printemps	1.844,15 ha
Avoine	2.124,63 ha
Maïs grain	218,46 ha
Triticale (froment × seigle)	340,10 ha
Autres + mélanges	277,30 ha

La carte 3 illustre la part prise par le froment dans la SAU totale de chaque commune (1985).

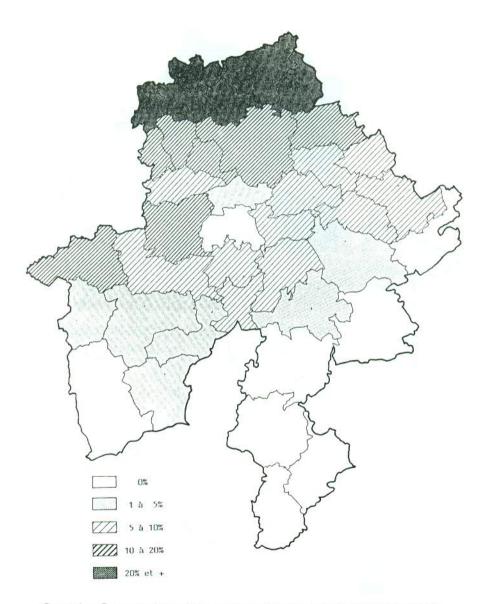
Plantes industrielles	17.338,19 ha
Betterave sucrière	13.726,31 ha ou 12,2%
	du total national
Lin	1.489,27 ha
Chicorée	44,45 ha
Colza	2.038,31 ha ou 78,0%
	du total national
Autres oléagineux	35,40 ha
Tabac	4,44 ha
Plantes médicinales, aromatiques	
et condimentaires	0,01 ha

La carte 4 indique la part dévolue à la betterave sucrière dans la SAU totale de chaque commune (1985).

Plants et semences pour la vente	221,89 ha
Plants de pomme de terre	41,19 ha
Semences de graminées	13,50 ha
Semences de betterave sucrière	156,20 ha
Autres semences	11,00 ha



CARTE 3. - Part occupée par le froment dans la SAU communale (1985).



CARTE 4. - Part occupée par la betterave sucrière dans la SAU communale (1985).

Cultures fourragères	12.521,31 ha
dont :	
Betteraves fourragères	
et mi-sucrières	482,84 ha
Trèfles	820,15 ha
Luzerne	411,74 ha
Maïs	8.867,10 ha
Autres fourrages verts	
et mélanges	1.525,45 ha
Maïs humide	387,91 ha
Pommes de terre	520,82 ha
Cultures de plein air de fleurs,	
bulbes, etc.,	1,05 ha
Cultures de plein air d'arbres	
de pépinières	51,04 ha
Cultures fruitières	187,93 ha
dont:	
Pommes	64,69 ha
Poires	37,33 ha
Cerises	47,66 ha
Prunes	11,65 ha
Autres espèces de verger	16,32 ha
Fraises	9,38 ha
Petits fruits	0,90 ha
Légumes de plein air	
(en rotation avec d'autres légumes)	1.841,18 ha
En culture extensive : 1.808,36 ha (1.71	2,87 ha pour la conserverie)
dont:	
Pois pour conserverie	1.478,18 ha

- En culture intensive : 32,82 ha (7,50 ha pour la conserverie). Installations sous verre : 8,99 ha (4,60 ha chauffés).

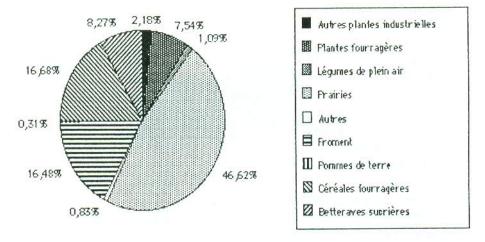
Cultures de plein air de semences horticoles : 4,46 ha.

Pois consommés frais

Haricots

Le graphique 4 illustre la répartition de la SAU selon les cultures.

19,70 ha 230,32 ha



Graphique 4. – Répartition de la SAU selon les spéculations végétales (au 15/5/1986).

Répartition de quelques cultures selon les régions agricoles (1985) (ha)

	Limoneuse	Condroz	Famenne	Ardenne	Herbagère (Fagne)
Prairies	5136,89	34174,34	28767,47	7417,56	3080,03
Fourrages				**************************************	
verts	809,07	5530,83	3949,09	766,41	321,19
Froment	8389,53	16382,85	2877,00	188,65	380,32
Betterave	0.51.00.51.05.00		ACD Press Science A		Facilities of
sucrière	6535,50	7539,33	544,76	45,70	107,82
Colza	24,34	1197,97	460,95	26,00	61,07

6. Le cheptel

Bovins

mâles

- De moins d'un an :	
abattus comme veaux	220
autres : mâles	29.258
femelles	40.159
- De 1 à 2 ans :	
mâles	15.325

	femelles:	
	- pour la boucherie	2.087
	- primipares à l'engrais	1.118
	- autres	39.646
-	De 2 ans et plus:	
	mâles	4.393
	génisses :	
	- pour la boucherie	1.709
	- primipares à l'engrais	1.478
	- autres	30.054

Vaches pour la traite : 72,817 (7,7% du total national)
Vaches allaitantes : 26.203 (13,3% du total national)

TOTAL BOVINS: 264.467 (8,6% du cheptel bovin national).

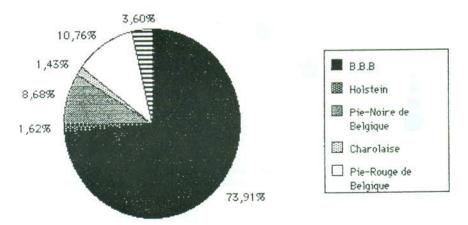
Les cartes 5 et 6 illustrent la répartition des vaches laitières et des vaches

Les principales races élevées sont les suivantes :

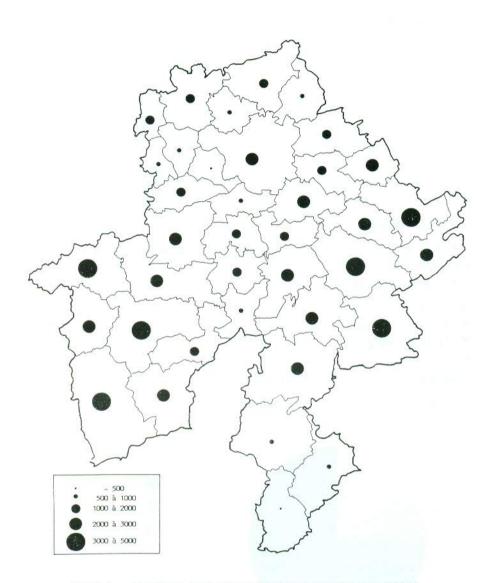
Blanc-Bleu de Belgique	73,9%
Pie-Rouge de Belgique	10,8%
Pie-Noire de Belgique	8,7%
Holstein	1,6%
Charolaise	1.4%

allaitantes dans la province.

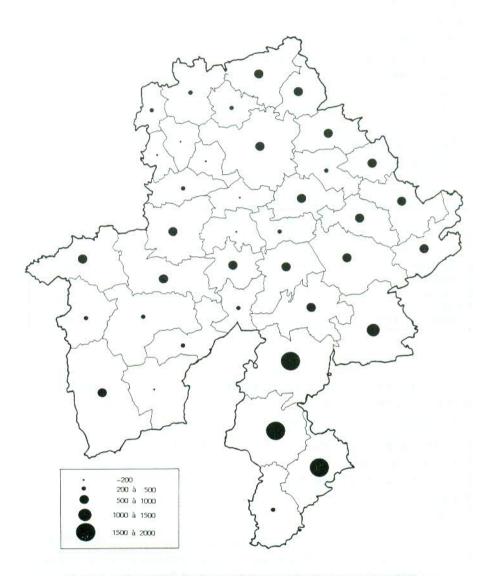
Le graphique 5 visualise la situation.



GRAPHIQUE 5. - Répartition du cheptel bovin selon les races (15/5/1986).



CARTE 5. - Répartition des vaches laitières selon les communes (1985).



CARTE 6. - Répartition des vaches allaitantes selon les communes (1985).

La race BBB représente à elle seule les trois-quarts du cheptel bovin namurois.

À l'origine une race à deux fins (lait et viande), la sélection lui a de plus en plus imprimé un caractère viandeux.

La race BBB est largement utilisée dans la spéculation du veau au pis. La Holstein, race laltière par excellence, est relativement peu représentée. Il est vrai que la province ne dispose pas d'une grande proportion de terres très fertiles et que la production est, en conséquence, relativement peu intensive.

La province compte un grand centre scientifique, technique et commercial de l'élevage bovin : CINEY.

	Nombre de détenteurs	Nombre de bovins	Nombre de vaches laitières	Nombre de vaches allaitantes
Limoneuse	560	28395	7023	2799
Condroz	1949	125586	37338	9354
Famenne	1153	80082	22835	6577
Ardenne	437	21410	4356	4023
Herbagère (Fagnes)	151	8755	2777	416

La spéculation bovine selon les régions agricoles (1985)

Porcs

Herbagère (Fagnes)

La production porcine est relativement faible dans la province (0,6% seulement du cheptel national).

La répartition du cheptel porcin est la suivante :

151

Porcelets de moins de 20 kg	11.304
Porcs de 20 à 50 kg	7.026
Porcs à l'engrais de plus de 50 kg	7.994
Truies	5.389
Verrats	381

Les deux races principales sont le Landrace belge (72,8%) et le Piétrain (12,6%). Les autres catégories animales sont peu représentées et ne comptent généralement (entre parenthèses) que pour un faible pourcentage du total national.

Poules pondeuses	127.730	(1,2%)
Poulets de chair	49.389	(0,5%)
Moutons	14.957	(8,5%)

 Chèvres
 1.215 (15,1%)

 Lapins
 14.109 (9,7%)

 Apiculture:
 38 (4,0%)

 - Caisses à cadres mobiles
 2.666 (19,5%)

7. Le revenu du travail

L'Institut économique agricole tient la comptabilité de toute une série d'exploitations à travers le pays. Il lui est ainsi possible de calculer divers paramètres économiques et d'évaluer leur rentabilité. Les chiffres ci-dessous reprennent, pour un échantillon d'exploitations dont la superficie est supérieure à 5 hectares, les résultats moyens pour les exercices 1983-84, 1984-85 et 1985-86. Ils ont trait à la région limoneuse, au Condroz, à la région Famenne + Fagnes et à la région Ardenne + Jura (voir tableau ci-dessous).

	Limoneuse	Condroz	Famenne et Fagne	Ardenne et Jura
Nbre d'exploitations suivies	232	64	75	99
SAU moyenne (ha)	37,0	53,3	48,0	44,4
Nbre d'unités de travail (UT)	1,69	1,73	1,85	1,71
Nbre de vaches				
(laitières + allaitantes)	20,0	40,5	43,9	43,9
Nbre d'autres bovins	37,2	61,9	68,2	65,1
Nbre de truies	10,7	3,5	0,5	1,4
Nbre de porcs à l'engrais	17,9	2,5	0,9	1,5
Capital d'exploitation				
(× 1000 FB/ha)	124	116	120	125
Produits (× 1000 FB/ha)	134	85	76	68
Charges (× 1000 FB/ha)	150	100	95	89
Profits ou pertes				
(× 1000 FB/ha)	- 16	- 15	- 19	- 21
Revenu du travail				100000
(× 1000 FB/ha)	38	24	23	19
Revenu du travail				
(× 1000 FB/UT)	820	732	566	492
Revenu du travail/UT (par				
rapport au niveau national)	114	106	81	70

Ces chiffres mettent de nouveau en lumière les différences existant entre les régions agricoles. La région Famenne-Fagnes et surtout la région ardennaise se trouvent nettement en-dessous du niveau national lorsque l'on considère la

valeur essentielle qu'est le revenu du travail/UT (Unité de travail). Par contre, le Condroz et la région limoneuse se situent au-dessus de la moyenne nationale. Les agriculteurs du Nord de la province sont donc relativement «riches» et ceux du Sud relativement «pauvres». On remarque aussi que les premiers pratiquent une agriculture plus intensive que les seconds, les produits par hectare, mais aussi les charges, étant plus élevés.

8. L'orientation technico-économique

La CEE a défini ce que l'on appelle des orientations technico-économiques (OTE). Celles-ci sont distinguées par la part prise par les diverses spéculations dans la marge brute totale dégagée (la marge brute étant égale au produit total diminué des charges spécifiques). On peut ainsi déterminer une OTE par exploitation, par région agricole, par province, ...

Une étude réalisée par Cl. Gellens, Ph. Hoyaux et B. Lange en 1983, reprenant cinq grandes orientations, ventile comme suit les parts prises par elles dans la marge brute standard totale, pour les trois arrondissements de la province de Namur (en %):

	Agronomie generale	Horticulture	Cultures permanentes	Herbivores	Granivores
Dinant	31,95	0,05	1,26	65,62	1,09
Namur	59,18	0,93	1.26	36,88	1,72
Philippeville	33,36	0,00	0,10	65,78	0,74

Au vu de ce tableau, on constate que les arrondissements de Dinant et de Philippeville sont fort semblables : les deux tiers de la marge brute totale proviennent de l'orientation «Herbivores» et le tiers restant, de l'orientation «Agronomie générale». Dans l'arrondissement de Namur, par contre, les proportions sont approximativement inversées.

À propos de l'orientation générale de l'agriculture namuroise, on peut noter les observations suivantes extraites du discours prononcé par Monsieur le Gouverneur E. Lacroix lors de la réunion du Conseil Provincial de Namur, le 1^{er} octobre 1984 : «Les productions agricoles dans la Province de Namur sont marquées par une forte prédominance de quelques cultures : le froment, l'escourgeon, l'orge, la betterave sucrière, ... et par une exploitation bovine orientée à la fois vers la production de viande et de lait. L'horticulture intensive est pratiquement absente. La production fruitière, naguère florissante, a connu une régression grave. L'élevage bovin, lui, reste faiblement

valorisé, comparativement aux résultats obtenus dans le nord du pays. Les autres productions animales telles le porc et les volailles peuvent encore être considérées comme marginales, en regard des élevages recensés dans d'autres régions».

Faisant ce constat, le Gouverneur poursuivit alors : «il serait à mon sens faux de prétendre que nous ne pouvons pas défendre nos chances dans ces créneaux».

Il enchaîna ensuite : «Cela exige une diversification des activités. L'objectif poursuivi requiert aussi une politique qui soutiendrait à la fois l'esprit d'entreprise, un enseignement approprié et la prospection de marchés».

Ces réflexions restent d'actualité. La province de Namur a, dans ce domaine, un rôle à remplir.

BIBLIOGRAPHIE

- GELLENS, Cl., HOYAUX, Ph. et LANGE, B. (1983). L'agriculture wallonne : ses ressources, ses handicaps, ses contraintes. Les problèmes actuels d'économie rurale. Séminaire de perfectionnement AIGx-AIALv, Gembloux, Louvain-la-Neuve.
- Institut Économique Agricole. Statistiques agricoles provinciales 1985.
- Institut National de Statistique. Statistiques agricoles 1970, 1980, 1985, 1986.
- LACROIX, E. (1984). Économie agricole et industrie agro-alimentaire. Discours prononcé à l'occasion de la réunion du Conseil Provincial de Namur, le 1^{er} octobre.
- LEDENT, A. et HOYAUX, Ph. (1980). L'agriculture de la Province de Namur. Fondation Gouverneur René Close.
- THONON, A. (1983). Dynamique régionale de l'agriculture belge. Les problèmes actuels d'économie rurale. Séminaires de perfectionnement, AIGx-AIALv., Gembloux-Louvain-la-Neuve.